

DIPLÔME D'ÉTAT

Audioprothésiste en alternance

NIVEAU 6 (BAC+3)**RNCP 36110****ENREGISTREMENT : 01/01/2022****ECHEANCE : 31/12/2026****MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36110/>

Présentation du métier

L'audioprothésiste choisit, adapte, délivre, effectue le contrôle immédiat et permanent de la prothèse auditive et assure l'éducation prothétique du déficient auditif appareillé.

Il effectue les mesures des nuisances d'origine acoustiques et choisit les moyens de protections individuelles et collectives. Il joue un rôle de prévention face aux risques engendrés par le bruit sur l'organe de l'ouïe.

L'audioprothésiste est un professionnel de santé qui intervient donc auprès de personnes ayant une altération de la capacité d'audition et/ou de l'intelligibilité quel que soit le degré de sévérité de ce trouble, ainsi qu'aux personnes souffrant d'acouphènes et/ou d'hyperacousie.

Durée de formation

La durée de formation est de **24 mois, soit 915h pour la 1ère année et 1035h pour la 2ème année.**

Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat : 24 mois**
- **Rythme alternance : défini par l'UFA**

Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans** le jour de la signature du contrat (sauf cas dérogatoire)
- **Avoir validé la 1ère année de formation du DE**

Rentrée

Périodes de rentrée : septembre.

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto).

Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** (www.cerfah.fr)
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou par l'organisme financeur (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

Lieu de formation (UFA)

Bouches-du-Rhône (13) : Marseille

FACULTÉ DES SCIENCES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES – UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE

DÉTAILS DE LA FORMATION

Objectifs et compétences

2. Evaluer la situation audiologique d'une personne et réaliser un bilan audioprothétique
3. Concevoir une démarche d'appareillage auditif individualisée
4. Adapter l'appareillage aux besoins et aux caractéristiques de la personne et réaliser le suivi prothétique
5. Concevoir et conduire une démarche d'éducation prothétique et de conseil
6. Communiquer, conduire une relation dans un contexte d'appareillage auditif et coopérer avec les différents professionnels intervenant dans le projet d'appareillage
7. Rechercher, traiter des données professionnelles et scientifiques et analyser et faire évoluer la pratique professionnelle
8. Gérer une structure et ses ressources
9. Former et informer des professionnels et des personnes en formation

Blocs de compétences

Ce diplôme est réglementé et ne peut faire l'objet de modalités d'acquisition par blocs de compétences.

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques, de stages cliniques et enseignements théoriques.

Validation

Le diplôme d'Etat d'Audioprothésiste (niveau 6) s'obtient par la validation de l'ensemble des compétences acquises en formation théorique, pratique et en milieu professionnel.

Débouchés

L'audioprothésiste peut exercer à titre libéral ou salarié au sein d'une entreprise en audioprothèse agréée par l'Assurance Maladie, dans un établissement d'enseignement spécialisé ou un institut de rééducation, à l'université ou dans une école préparant au diplôme d'Etat, en service hospitalier, ou encore auprès d'un fabricant d'aides auditives ou d'implants cochléaires.

Suite de parcours

Après 4 ans d'exercice, les audioprothésistes peuvent accéder à des postes d'encadrement en validant le diplôme de cadre de santé et/ou devenir formateurs permanents, intervenant extérieurs, experts dans les différents domaines de la formation.

**CONTACT
CERFAH**

Référente formation

Mme BAHAT
06.60.25.81.53
f.bahat@cerfah.fr

Référente handicap

Mme DAUMAS
06.50.87.15.47
f.bahat@cerfah.fr